

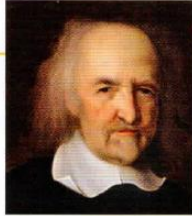
## I. Définir

### 1. Lisez ce texte.

**Résumez l'idée de Hobbes. Relevez les différences entre ce qui existe, d'après Hobbes, dans la société, d'une couleur, et ce qui existe hors de la société, d'une autre couleur.**

#### 1 Vivre en société

Hors de la société civile<sup>1</sup> chacun jouit d'une liberté très entière, mais qui est infructueuse, parce que comme elle donne le privilège de faire tout ce que bon nous semble, elle laisse aux autres la puissance de nous faire souffrir tout ce qu'il leur plaît. Mais dans le gouvernement d'un État bien établi, chaque particulier ne se réserve qu'autant de liberté qu'il lui en faut pour vivre commodément, et en une parfaite tranquillité, comme on n'en ôte aux autres que ce dont ils seraient à craindre. [...] Hors de la société civile, ce n'est qu'un continuel brigandage et on est exposé à la violence de tous ceux qui voudront nous ôter les biens et la vie; mais dans l'État, cette puissance n'appartient qu'à un seul.



Thomas Hobbes (1588-1679), *Du Citoyen*, 1642, trad. Philippe Crignon, © Flammarion, 2010.

1. Synonyme de société.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### 2. Lisez maintenant ce texte de Locke

**Soulignez ce en quoi, d'après Locke, consistent le droit et la loi, d'une couleur, et ce en quoi ils ne consistent pas, d'une autre couleur. Quelle est la définition de la loi ?**

#### 2 Droit, loi et liberté

Bien compris, le droit consiste moins à restreindre un agent libre et intelligent qu'à le guider au mieux de ses intérêts et il ne commande qu'en vue du bien commun de ceux qui lui sont soumis. [...] Le droit n'a pas pour fin d'abolir la liberté ni de l'entraver, mais de la conserver et de l'accroître. Les créatures capables de vie juridique, quelle que soit leur condition, ne sont jamais libres sans lois. La liberté consiste à ne subir ni contrainte ni violence, par le fait d'autrui, ce qui est impossible sans lois [...] La liberté n'est donc pas [...] une liberté pour tout un chacun de faire tout ce qui lui plaît, de vivre comme il l'entend, et de n'être lié par aucune loi. Mais la liberté des hommes soumis à un gouvernement, c'est d'avoir une règle stable à laquelle se conformer, qui soit commune à tous les membres de cette société, et créée par le pouvoir législatif.



John Locke (1632-1704), *Traité du gouvernement civil*, « Second traité », 1690, trad. David Mazel, © Flammarion, 1984.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

3. *Quelle définition de la Liberté Rousseau donne-t-il ? Soulignez les éléments du texte qui vous permettent de répondre.*

**Rousseau, philosophe des Lumières, définit la Liberté**

La liberté consiste moins à faire sa volonté qu'à n'être pas soumis à celle d'autrui ; elle consiste encore à ne pas soumettre la volonté d'autrui à la nôtre. Quiconque est maître ne peut être libre, et régner, c'est obéir [...].

Il n'y a donc point de liberté sans Lois, ni où quelqu'un est au-dessus des Lois : dans l'état même de nature, l'homme n'est libre qu'à la faveur de la loi naturelle qui commande à tous. Un peuple libre obéit, mais il ne sert pas ; il a des chefs et non pas des maîtres ; il obéit aux Lois, mais il n'obéit qu'aux Lois.

Jean-Jacques Rousseau, *Lettres écrites sur la montagne*, huitième Lettre (1764).

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

*Quelles précisions pouvez-vous maintenant ajouter à votre définition de la liberté ?*

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

*Qu'est-ce qui est nécessaire pour que la liberté existe ?*

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Citoyenneté** : qualité commune des citoyens qui implique des droits et des devoirs.

**Citoyen** : personne appartenant à une communauté politique à laquelle elle peut participer, qui a des droits politiques, en particulier le droit de vote.

**Constitution** : ensemble des textes qui définit et organise la forme de l'État et la répartition des pouvoirs.

**Démocratie** : régime politique dans lequel le peuple exerce sa souveraineté en élisant ses représentants et où les droits fondamentaux de l'homme sont garantis. S'oppose à une dictature.

**Discrimination** : distinction qui s'exerce à l'encontre d'un individu ou d'un groupe d'individus d'après certains caractères particuliers (sexe, origine...) aboutissant à une inégalité. Sur le plan juridique, les discriminations sont un délit et sont punies par la loi.

**Droit** : ensemble des règles qui définissent les droits et les devoirs des membres d'une société. Elles sont appliquées par l'État et leur manquement peut donner lieu à des sanctions.

**Droits civils** : règles garanties par la loi qui concernent tout citoyen en tant que personne privée (droit au respect de la vie privée, droit à l'image...).

**Droits civiques** : règles et libertés garanties par la loi qui accordent au citoyen des libertés politiques (le droit de vote et d'éligibilité) ainsi que des libertés individuelles (liberté d'opinion, de réunion, d'association).

**Droits naturels** : droits attachés à la personne humaine, indépendamment de sa position sociale, de son ethnie ou de toute autre considération.

**Droits politiques** : droits qui permettent au citoyen de participer au pouvoir (droit de vote et d'éligibilité).

**Égalité** : une des valeurs de la République. Reconnue dès la I<sup>re</sup> République mais étendue aux femmes (droit de vote) seulement à partir de 1944, elle désigne l'égalité de tous devant la loi.

**État de droit** : pays dans lequel les rapports entre les gens, les droits et les devoirs sont réglés par des lois écrites et démocratiquement votées.

**Fraternité** : une des valeurs de la République. Apparue dans la devise républicaine en 1848, il faut attendre 1946 (Constitution de la IV<sup>e</sup> République) pour que soit affirmée l'existence de droits économiques et sociaux (aide à ceux qui ne peuvent vivre décemment, droit au travail et à l'action syndicale, droit de grève).

**Intérêt commun (intérêt général)** : avantage dont profite l'ensemble ou la majorité de la population.

**Justice** : institution qui a pour but de faire respecter les lois et de régler les conflits entre les citoyens.

**Liberté** : une des valeurs de la République. Possibilité de pouvoir agir selon sa propre volonté, sans que cela porte atteinte aux droits et à la sécurité des autres. Reconnue comme un droit de l'homme par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789), la liberté fait passer l'homme de la position de sujet au statut de citoyen.

**Libertés individuelles** : droits garantis par la loi à chaque individu en matière de sûreté de la personne, libre circulation, choix du domicile, liberté de religion, liberté d'opinion...

**Loi** : règle ou obligation qui émane d'une autorité souveraine (en France du Parlement) et qui s'impose à tous les membres d'une société.

**Nationalité** : appartenance officielle d'un individu à un pays, justifiée par la naissance sur le territoire de cet État (droit du sol) ou par la filiation (droit du sang). Elle donne des droits et impose des devoirs.

**Principes** : règles d'action que les citoyens doivent respecter pour mettre en œuvre les valeurs de la République. L'article 1<sup>er</sup> de la Constitution de la V<sup>e</sup> République (1958) définit ces principes et qualifie la France de « République indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

**Propos discriminatoire** : propos qui porte atteinte à l'individu, en s'en prenant à son origine, à son sexe, à son apparence physique, à son orientation sexuelle, à sa religion... (voir **Discrimination**)

**République** : régime politique où le pouvoir est détenu par les représentants élus par le peuple, n'appartient pas à une seule personne (un roi) et n'est pas héréditaire.

**Souveraineté populaire** : autorité, pouvoir détenus par le peuple. Dans une démocratie, cette souveraineté s'exerce par le pouvoir de voter ; ce qui nécessite implicitement la reconnaissance du suffrage universel.

**Valeurs** : ce qui est considéré comme vrai, beau, juste selon les critères d'une société et qui est considéré comme un idéal à atteindre et à défendre. Les valeurs de la République française sont la liberté, l'égalité et la fraternité, exprimées dans la devise républicaine.